

GDSOL 101

**Projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque sur la
commune de Laramière (46260)**

Demande de Permis de Construire PC 046 154 22 A0002



Réponses à la demande de compléments du 07/02/2022

Date : 27/04/2022

Dossier suivi par :

Guillaume CASTELLAZZI – guillaume.castellazzi@gdsolaire.com – 06.25.46.59.58

GDSOL 101

Contexte :

La société GDSOL 101, société de projet et filiale de GENERALE DU SOLAIRE, a déposé une demande de Permis de Construire pour la construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Laramière (46). La demande a été déposée le 11/01/2022, et enregistrée sous le numéro PC 046 154 22 A0002.

Dans le cadre de l'examen du dossier, une demande de compléments a été adressée par la DDT 46 le 07/02/2022.

Le présent document constitue la réponse à cette demande de compléments.

GDSOL 101

Après examen des pièces jointes à votre demande de permis de construire, il s'avère que les pièces suivantes sont manquantes ou insuffisantes :

- **PC06 - Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] - Nombre d'exemplaires : 1 exemplaire par dossier. Fournir des insertions supplémentaires suivant les points définis sur le plan ci-joint.**

Réponse du pétitionnaire :

Les points de vue n°1 et n°4 proposés sont intéressants puisqu'ils permettent d'illustrer les perceptions depuis les accès au projet. Néanmoins, il apparaît plus judicieux de prendre un peu plus de recul vis-à-vis du projet (notamment pour le point de vue n°1) afin de l'observer selon une vue d'ensemble.

Les points de vue n°2 et n°3 proposés ont été fusionnés en un unique point de vue, qui consiste au point de vue n°3 orienté vers l'Ouest. Ce choix permet d'une part d'avoir une vue un peu plus large du projet, et d'autre part d'illustrer les perceptions depuis le sentier de petite randonnée.

La réalisation d'un photomontage depuis le point de vue n°5 proposé ne semble pas pertinente du fait de la non-fréquentation du chemin de desserte par le public.

Ainsi, 3 photomontages supplémentaires ont été réalisés afin de mieux rendre compte de l'insertion du projet. Ces photomontages ont été intégrés dans la pièce PC06, en complément des deux premiers photomontages déjà réalisés. Voir en pièce-jointe : 6 exemplaires papiers de la pièce PC6 complémentaire.

- **Le chemin de desserte projeté se situe sur la parcelle AR 162 qui n'appartient pas à l'emprise du projet. GDSOL 101 doit s'assurer d'obtenir l'accord du propriétaire de cette parcelle. La création d'une servitude de passage est-elle prévue ?**

Réponse du pétitionnaire :

Le chemin de desserte projeté prend place sur la parcelle AR 162, qui est une parcelle propriété de la commune de Laramière (voir relevé de propriété en annexe). Ce tracé a été proposé par la commune, afin d'assurer un accès pérenne aux propriétaires des parcelles situées au Sud du projet. Sachant que jusqu'à présent, l'accès à ces parcelles se faisait via la parcelle d'assiette du projet, qui est également propriété de la commune.

A ce jour, la commune de Laramière ne prévoit pas d'instaurer de servitude de passage. Voir courrier de la mairie en annexe.

PC 6 – Document graphique permettant d’apprécier l’insertion du projet – Photomontage n°3



Après



Avant



PC 6 – Document graphique permettant d’apprécier l’insertion du projet – Photomontage n°4



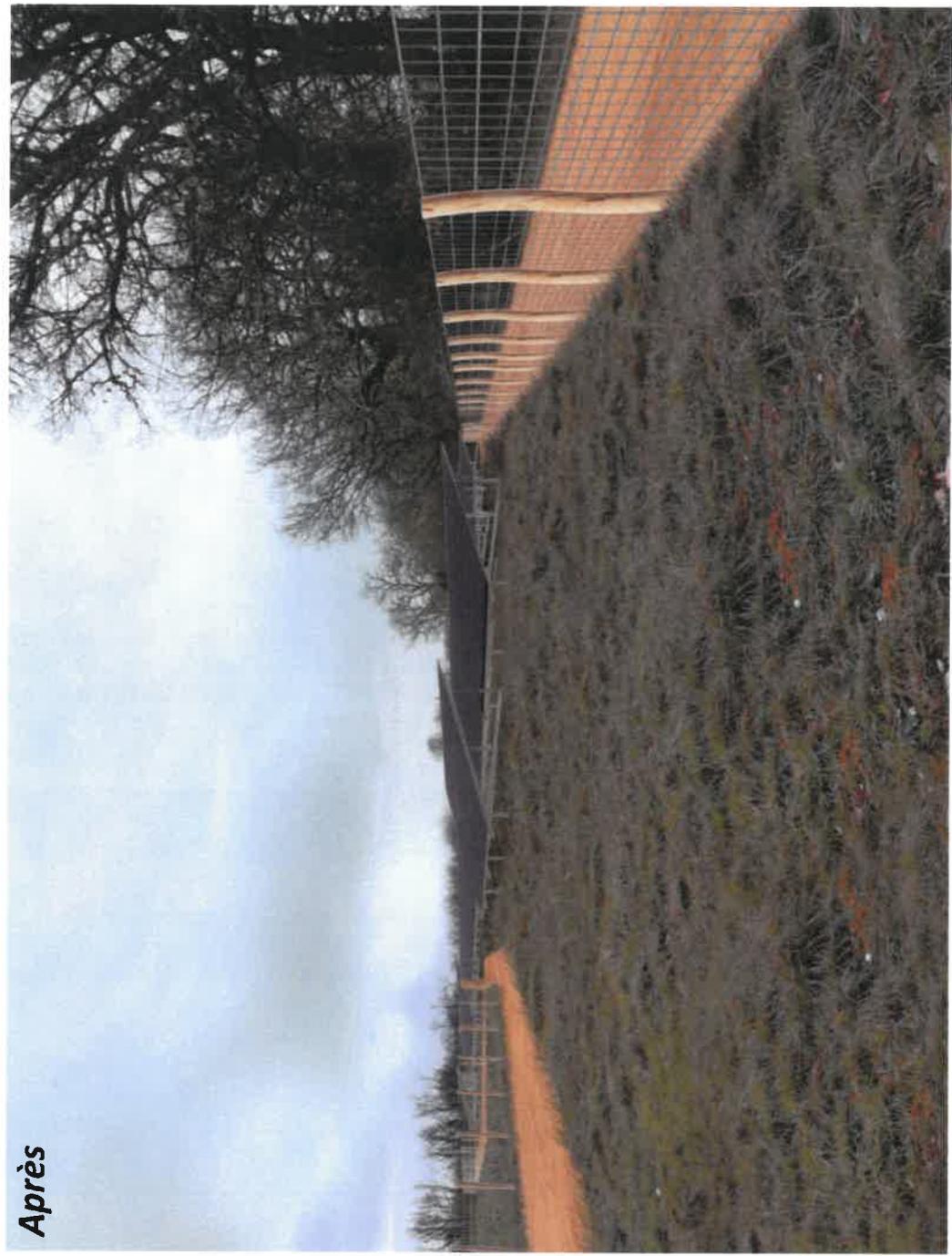
Avant



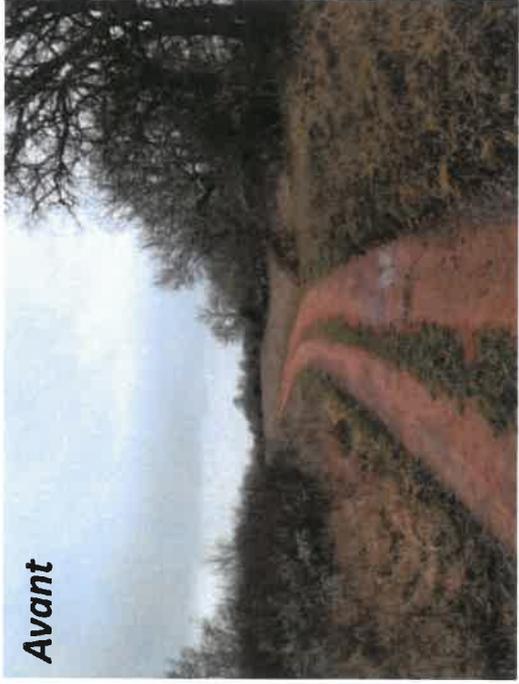
PC 6 – Document graphique permettant d’apprécier l’insertion du projet – Photomontage n°5



EOP MARTIN + BARCELONA
Landscape Architecture
11 rue de la République
92000 Nanterre
Tel : 01 47 37 00 00
www.eopmartinbarcelona.com



Après



Avant

le 31/03/2022

DÉPARTEMENT du LOT

MAIRIE
DE
LARAMIÈRE
46260

Objet : chemin desserte.

Téléphone 05 65 31 53 02
Télécopie 05 65 31 53 08

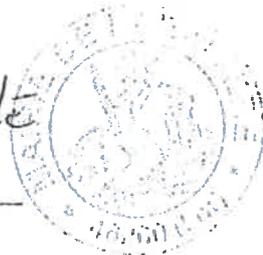


Madame, Monsieur,

La parcelle AR 162 est une parcelle communale. La commune autorisera le passage des riverains pour accéder à leurs parcelles. L'accès étant totalement libre, il n'y a pas lieu de créer une sentier ou un chemin rural.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, V. Boulicaut



ANNÉE DE MAJ		2021		DEP DIR		46 0		COM		154 LARAMIERE		TRES		037		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL		100003	
Propriétaire		Mairie		48259 LARAMIERE		PBBP9		COM		COMMUNE DE LARAMIERE																			
PROPRIÉTÉS BÂTIES														EVALUATION DU LOCAL															
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS														IDENTIFICATION DU LOCAL															
AN	SUB	N° PLAN	C	N° PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX DM	COEF	RC TEOM		
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES														EVALUATION														LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	RD/1	S TAR	SUF	GR/SE GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet								
11	AR	162		LES COURNOUILLES	B066	0631		1154A				L	01	PACAG	49 76														

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1